

### TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	. 3
COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉLECTIONS	. 3
PRÉSENCES	. 3
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT	. 4
PÉRIODE DE QUESTIONS AUX PERSONNES CANDIDATES À LA PRÉSIDENCE	. 4
PLAINTES ET DÉNONCIATIONS	. 4
AVIS JURIDIQUES	. 5
RENCONTRES DES 26, 27 ET 28 MARS 2024	. 5
CORRESPONDANCE	. 6
LOGISTIQUE	. 7
PROCÉDURE DE VALIDATION DU SYSTÈME DE VOTATION	. 7
RECOMMANDATIONS	. 8
CONCLUSION	0

#### INTRODUCTION

Les membres du Comité d'élections 2024 se sont réunis aux dates suivantes :

- • 16 juin 2023
- 30 août 2023
- • 18 septembre 2023
- 16 novembre 2023
- 15 janvier 2024
- 20 février 2024
- 4 mars 2024
- 12 mars 2024
- 26 au 28 mars 2024
- 19 avril 2024

#### COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉLECTIONS

Lors de la première rencontre, les membres du Comité d'élections ont procédé à la nomination d'une personne à la présidence ainsi qu'au secrétariat du Comité. Le confrère Jean-Roch Labrie agira à titre de président, tandis que la consœur Sylvie Chénard agira à titre de secrétaire. Le confrère Jean-Roch Labrie a également été mandaté pour animer la période de questions destinées aux personnes candidates à la présidence générale.

### **PRÉSENCES**

Les trois (3) membres du Comité d'élections sont présents au Congrès, soit : la consœur Sylvie Chénard ainsi que les confrères Jean-Roch Labrie et Benoît Poiraudeau.



#### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement interne du Comité ont été adoptées lors du Conseil syndical du 21 au 24 février 2024 :

- Tout membre du Comité d'élections sera identifié par un porte-nom.
- Pour rejoindre le Comité d'élections, toute personne pourra communiquer à l'adresse courriel prévue à cet effet : comiteelection@sfpq.qc.ca

# PÉRIODE DE QUESTIONS AUX PERSONNES CANDIDATES À LA PRÉSIDENCE

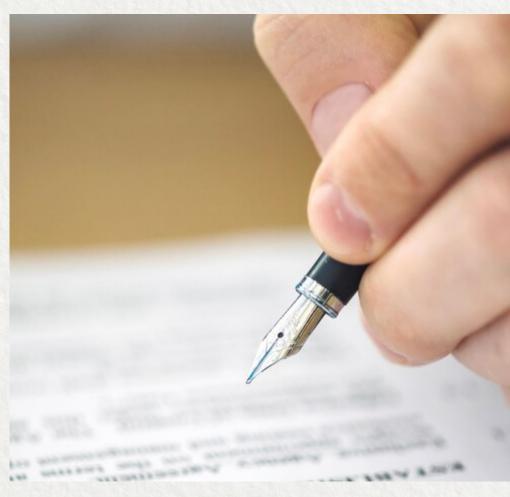
Une période de questions d'une durée maximale de soixante (60) minutes sera allouée. Celle-ci débutera le 21 avril 2024, dès 9 heures. La durée de cette période pourra être ajustée en accord avec les membres du Comité organisateur du Congrès. Chaque personne candidate aura un maximum de trois (3) minutes pour répondre à chacune des questions.

#### PLAINTES ET DÉNONCIATIONS

Toute plainte adressée au Comité d'élections devra être formulée par écrit. Aucune plainte verbale ne sera retenue. Toute discussion concernant une plainte devra être effectuée en présence des trois (3) membres du Comité d'élections.

Les membres du Comité d'élections ont reçu de multiples commentaires en ce qui a trait au mode de fonctionnement de la campagne électorale. À plusieurs reprises, des demandes et des propositions qui entraient en contradiction avec les Règles relatives à la procédure d'élections ont fait partie des échanges courriel. Bien que certaines d'entre elles étaient d'intérêt pour le Comité, nous avons dû nous en tenir à la Réglementation adoptée lors du dernier Conseil syndical.

Certaines des recommandations qui suivront plus bas proviennent d'une analyse de ces demandes et propositions.





#### **AVIS JURIDIQUES**

Lors de cette édition, nous avons eu recours aux conseils Me Jacqueline Bissonnette pour de multiples avis juridiques. La première demande était en lien avec la modification de la Réglementation du Conseil syndical de février 2024. Son intervention a servi à mettre en lumière quelques lacunes de notre Réglementation dont certaines sont abordées dans nos recommandations.

La seconde était en lien avec une plainte qui, selon l'avis de Me Bissonnette, ne relevait pas de la responsabilité du Comité d'élections.

La troisième consultation provenait d'une demande de modification, de la part de l'Exécutif national, à la fin de la période de mise en candidatures concernant la dernière question du formulaire « Questions aux personnes candidates » soumis aux personnes candidates. À la suite d'un échange d'information et d'une demande de modification de la question entre le Comité d'élections et l'Exécutif national, et ce, par l'entremise du Directeur des services aux membres, monsieur François Croteau, l'Exécutif national a demandé que l'on consulte Me Bissonnette concernant la nature de la question. Selon l'avis de Me Bissonnette, puisque le questionnaire est déjà complété par les personnes candidates et diffusé sur le site Web, il n'y a pas lieu de retirer ladite question.

Le dernier avis juridique à venir, porte sur l'interprétation concernant la possibilité pour une personne candidate de pouvoir s'adresser aux délégations lors d'une activité syndicale. L'avis de Me Bissonnette mentionne que selon la Réglementation actuelle, il n'est pas possible pour les personnes candidates de se présenter aux activités syndicales,

en format virtuel ou présentiel, dans le but de participer à un débat ou d'avoir une tribune lors des activités syndicales.

Un courriel portant sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> avis juridiques expliquant plus en détail a été transmis aux personnes candidates.

#### RENCONTRES DES 26, 27 ET 28 MARS 2024

Cette rencontre était réservée à l'analyse des fiches des documents. Les membres du Comité ont pris connaissance des documents reçus par les personnes candidates.

- Fiche de candidature
- Texte de présentation
- Photo
- Vidéo

Les candidatures étaient au nombre de treize (13) pour l'élection des membres de l'Exécutif national, de cinq (5) pour les membres du Comité national des femmes (CNF) et de quatre (4) pour les membres du Comité national des jeunes (CNJ).

Nous avons dû refuser une mise en candidature, car celle-ci avait dépassé le délai de réception. Un courriel a été transmis à la personne afin de l'informer de la situation.

Tous les textes répondaient aux modalités établies. La majorité des personnes candidates a été jointe par téléphone, par courriel ou par Messenger au besoin, avant le délai du 28 mars 2024 à 12 heures, afin de les informer de l'absence soit d'une photo, d'un texte ou d'une vidéo.

La liste des mises en candidature a été diffusée le 28 mars 2024 à l'ensemble du réseau du SFPQ. L'information contenue sur le microsite du Congrès a été rendue disponible également à partir du 28 mars 2024. Aucun bottin ni fiche de candidature ne seront distribués lors du Congrès.

Dès le 9 mars 2024, des fiches de candidature, un modèle de procuration, une fiche d'auto-vérification, les règles d'éthique pendant la campagne, le rapport du Comité d'élections et adresse courriel ont été mis à la disposition de tous dans le but de présenter des questions aux personnes candidates à la présidence.

Les discours des personnes candidates à l'Exécutif national se tiendront le 20 avril 2024 à compter de 17 heures, en débutant par les personnes candidates aux postes de vice-présidences, et ce, conformément à l'article 2.1.1.3 des Règles relatives à la procédure d'élections. La matinée du 21 avril 2024 sera consacrée aux élections des membres de l'Exécutif national. Par la suite il y aura ajournement et reprise des travaux en après-midi.

Cette journée débutera, à compter de 9 heures par une période de questions adressées aux personnes candidates au poste de présidence générale. Par la suite, chacun des postes sera mis en élections en débutant par la présidence générale, suivi des postes au secrétariat général, à la trésorerie générale, et finalement aux vice-présidences.

En ce qui concerne les élections au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes, les discours des personnes candidates se tiendront le 23 avril 2024, à partir de 16 heures. Les élections pour ces postes auront lieu le 24 avril 2024 à compter de 9 heures.

#### CORRESPONDANCE

Les membres du Comité d'élections ont reçu et répondu à plusieurs demandes de transmission d'informations par la voie du courrier électronique et Messenger.





#### LOGISTIQUE

Les votes seront effectués de manière électronique. La firme mandatée est Eclipse Interactif Inc. Les votes seront sous la supervision de la firme Poudrier Bradet Avocats en la personne de Me Jacqueline Bissonnette. Le fichier informatique des résultats sera conservé jusqu'à l'expiration du délai de contestation.

# PROCÉDURE DE VALIDATION DU SYSTÈME DE VOTATION

Seules les délégations officielles ont droit de vote.

Chaque personne pouvant exercer son droit de vote recevra, lors de l'inscription, un carton sur lequel seront indiqués son identifiant sécuritaire et NIP ainsi que le code QR pour accéder

au scrutin. Ces informations permettront de voter pour les élections des membres de l'Exécutif national, du Comité national des jeunes.



Avant le vote électronique officiel pour les élections, un exercice de votation sera réalisé à partir d'une question test. Celui-ci sera effectué le 21 avril dès 8 h 30.

#### En cas de problème :

En cas de problème, il faudra écrire à catherine.pelletier@sfpq.qc.ca. Celle-ci saura vous aider et fera le lien avec le technicien d'Eclipse Interactif Inc.

Pour toute question de validité de l'identité d'une personne participante, le technicien se rapportera auprès du Comité d'élections, avant d'envoyer une réponse à cette dernière ou effectuer une modification de statut au compte.

#### **RECOMMANDATIONS**

Au terme de son mandat, les membres du Comité ont fait certains constats concernant le processus électoral et l'application des Règles relatives à la procédure d'élections et recommandent ce qui suit :

- Que toutes les photos étant de nature publique peuvent servir à la campagne électorale, même si elles ont été prises par le SFPQ.
- Que les membres du Comité d'élections organisent une activité de visibilité en format virtuel, afin d'offrir aux membres la possibilité de se faire connaître à la suite du dépôt des mises en candidatures.
- Que le SFPQ se dote d'outils offrant aux personnes candidates une place de visibilité par le biais des réseaux sociaux.
- Que le Comité d'élections soit un comité décisionnel au lieu de consultatif, afin d'éviter tout conflit d'intérêts avec les membres de l'Exécutif national en place.
- Que le SFPQ se dote d'une réglementation au niveau des élections sans pour autant lui donner le pouvoir de sanctionner tout écart.
- Que les conséquences soient définies et que les membres du Comité d'élections aient les pouvoir d'appliquer les sanctions.
- Qu'au Conseil syndical précédant l'élection du Comité d'élections, qu'une personne membre sortant du Comité précédent présente le rôle, l'implication et le mandat aux personnes élues du Comité d'élections.
- Que chaque membre désirant s'adresser au Comité d'élections, utilise obligatoirement l'adresse courriel du Comité, sauf avis contraire de celui-ci lors des validations des candidatures.
- Que le prochain Comité d'élections modifie l'article 2.1.1.1 c) des Règles relatives à la procédure d'élections, en ramenant la date limite du dépôt de candidatures la veille du 15e jour ouvrable précédant le Congrès, puisque malgré les nombreux avertissements donnés aux personnes candidates, la plupart ont transmis leur candidature à la dernière minute, ce qui occasionne une surcharge de travail pour la validation et la mise en ligne.

#### CONCLUSION

Les membres du Comité d'élections tiennent à souligner la grande collaboration des personnes candidates tout au long du processus. Nous tenons également à remercier monsieur François Croteau, directeur des services aux membres, mesdames Chantal Sanscartier, adjointe de direction à la secrétaire générale, Julie Coté, adjointe de direction au secrétariat général ainsi qu'à toutes les personnes de leur équipe qui ont collaboré avec nous, pour leur soutien pendant nos travaux.

Nous tenons aussi à remercier madame Danie Blais et monsieur Éric Levesque, tous deux conseillers aux communications, ainsi que monsieur Ricardo Di Bernardo, administrateur réseau, qui nous ont soutenus tout au long du processus dans nos idées et propositions afin de donner un peu de nouveauté à cette édition.

Nous avons agi en vertu des pouvoirs et responsabilités que vous nous avez confiés selon les Statuts et la réglementation, et ce, en toute neutralité et transparence.

Les membres du Comité d'élections,

Sylvie Chénard, Jean-Roch Labrie, Benoit Poiraudeau